

Département de la Haute-Corse

**Extrait du Procès-Verbal
des délibérations du 28 mars 2026
DEL-2026-44**

Nombre :

* de conseillers en exercice : 68
* de Présents : 58
* de Représentés : 8
* de Votants : 66 Pour : 66 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. Dominique ALBERTINI, Mme Emilie ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, Mme Nathalie ANGELINI, M. Jean-Michel BABOT MATTEI, M. Antoine Joseph BATTISTI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, M. Julien BOSCH, M. Benoît BRUZI, Mme Françoise CAMPANA, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, M. Michel CERVETTI, M. Philippe CHERICI, Mme. Jacqueline COLOMBANI, Mme Marie-Angele DESIDERI, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Marcel FERRARI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. Alexandre FURFARO, M. René GATTACCECA, Mme Marie-Joséphine GERMANI CHIRICHIELLO, M. Eugène GHERARDI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Etienne GIUDICELLI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, Mme Maguy HOUTOLOU, M. Jean-Noël LUCIANI, M. Olivier MARTINEZ, M. Jean-François MATTEI, Mme. Marie-Ange MAZZONI, Mme. Anne-Cécile MICHELI, M. Dominique MITRIDATI, M. Pierrick NANNINI, M. Pierre ORSINI, M. Lionel PASQUALINI, M. Joseph PASTINI, M. Pierre Pascal PIACENTINI, M. Ange Toussaint PIERI, Mme. Stella PIERI, M. Antoine POLI, M. Etienne RAFFALLI, M. Antoine François RODOLPHI, M. André ROMAGNOLI, Mme Marie-Odile ROSSI, Mme. Corinne SAROCCHI, M. Paul SCHIAPPA, M. Pierre-Ange SENCY, Mme. Patricia SOULLARD, Mme. Sylvie SOULLARD, M. Ange STRAFORELLI, M. Jacques SUZZONI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : M. Jean-Claude ALBERTINI, Mme Michèle ANATOMARCHI, Mme GANDON Sylviane, M. Paul INNOCENZI, M. Sébastien LAURELLI, M. Jules MANCA, M. Nicolas MAZZONI, M. Pascal SARTI.

Absents : M. Jean-Charles ANGELINI, M. Charles GIACOMI.

**OBJET: DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES AU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER.**

NOTA - Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 29 mars 2026 que la convocation du Conseil avait été faite le 22 mars 2026. L'an deux mille vingt-six le vingt-huit mars à 8h30, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de communes, sous la présidence d'Antoine POLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Mme. Maguy HOUTOLOU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen qui permet de soutenir le développement local en milieu rural, en mobilisant le FEADER (Fond Européen Agricole pour le Développement Rural).

La Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca est partenaire du programme LEADER qui couvre le territoire Castagniccia Mare à Monti. Ce dernier regroupe 59 communes réparties au sein des deux communautés de communes de Castagniccia-Casinca et de Costa Verde. Cette dernière reste la structure porteuse du programme.

Ce programme est doté d'une enveloppe financière de plus de 1,8 millions d'euros qui permet de soutenir des projets publics et privés « contribuant au développement d'une nouvelle économie de proximité qui renforce les échanges mer/montagne », priorité qui se décline selon trois axes stratégiques:

- ① Le soutien à une économie innovante qui valorise les ressources locales ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073252-20260328-DEL2026-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2026

Département de la Haute-Corse

- ② Le développement d'un nouveau tourisme de villages ;
- ③ L'accompagnement à l'émergence d'une économie de services novatrice qui améliore l'accessibilité du territoire.

Il rappelle également que les projets présentés par les acteurs locaux sont soumis à un comité de programmation qui possède le pouvoir de décision en s'appuyant sur une procédure et une grille de sélection transparentes.

Ce comité de 22 membres est composé pour moitié d'acteurs publics qui représentent les 2 communautés de communes du territoire et le Parc Naturel Régional. L'autre moitié est composée d'acteurs privés représentant le monde économique et le secteur associatif du territoire ainsi que l'Office de Tourisme Castagniccia Mare à Monti.

Ainsi, la Communauté de Communes de la Castagniccia-Casinca doit désigner cinq élus titulaires et cinq élus suppléants.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré**

DECIDE

- **D'accéder** à la proposition de Monsieur le Président ;
- **De procéder** à la désignation des représentants de la communauté de communes au comité de programmation LEADER :
 - Sont désignés, en tant que représentants titulaires :
 - M. Pierre-Ange ORSINI
 - Mme. Emilie ALBERTINI
 - M. Lionel PASQUALINI
 - Mme. Michèle ANTOMARCHI
 - Mme. Maguy HOURTOLOU
 - Sont désignés, en tant que représentants suppléants :
 - M. Eugène GHERARDI
 - M. Joseph PASTINI
 - M. André ROMAGNOLI
 - M Jean-Noel LUCIANI
 - M. Jean-Philippe ALESSANDRI

**Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre,**

Le Président.

Antoine POLI

